



31^{ème} RALLYE REGIONAL PLAINE ET CIMES 5 et 6 juin 2004

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME / HORAIRES :

Parution du règlement	lundi 3 mai 2004.
Ouverture des engagements	mardi 4 mai 2004.
Clôture des engagements	lundi 24 mai 2004.
Publication de la liste des engagés	jeudi 3 juin 2004
Parution du road-book	Disponible au garage J.P. ROOS à KIRCHBERG à partir du samedi 29 mai 2004 à 8H00 et sera remis lors des vérifications.
Vérifications des documents et des véhicules	Samedi 5 juin 2004 AK Autocable zone industrielle de l'Allmend à MASEVAUX de 14 H à 18 H.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 5 juin 2004 à 18H00.
Publication des équipages admis au départ	Samedi 5 juin 2004 à 19H00.
Briefing des pilotes	Dimanche 6 juin 2004 AK Autocable zone industrielle de l'Allmend à MASEVAUX à 7H30.
Départ	Dimanche 6 juin 2004 AK Autocable zone industrielle de l'Allmend à MASEVAUX à partir de 8H00
Publication des résultats partiels	Dimanche 6 juin 2004, parc d'assistance à partir de 10H00 et à la salle polyvalente de SEWEN partir de 10H00.
Arrivée à SEWEN	Dimanche 6 juin 2004 à la salle polyvalente de SEWEN à partir de 15h36.
Publications des résultats du rallye	Dimanche 6 juin 2004 à la salle polyvalente de SEWEN une ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix	Dimanche 6 juin 2004 à la salle polyvalente de SEWEN une ½ heure après ouverture du parc fermé.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MULHOUSE SUD ALSACE organise les 5 et 6 juin 2004 avec le concours de l'Ecurie POLE POSITION, des PISTONS FOUS DU FLORIVAL, de la ville de MASEVAUX, de la Commune de SEWEN et du Comité des Fêtes de la Commune de SEWEN, le 31^{ème} RALLYE REGIONAL PLAINE ET CIMES. Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A., sous le permis d'organisation R 118 en date du 9 mars 2004.

Comité d'organisation :

Président :	Jean MAUSHART.
Membres :	Membres de l'ASA MULHOUSE SUD ALSACE.
Secrétariat du Rallye :	ECURIE POLE POSITION chez URMA 6 rue des Artisans BP 12 68780 SENTHEIM / Tél. 03 89 82 89 70 - Fax : 03 89 82 89 71.
Permanence du Rallye :	Samedi 5 juin 2004 AK Autocable zone industrielle de l'Allmend à MASEVAUX de 13H00 à 19H00 / Tél. 06 07 70 68 24 ou 06 88 53 57 99. Dimanche 6 juin 2004 salle polyvalente de SEWEN de 8H00 à 17H00 Tél. : 03 89 82 97 73.

1.1 - OFFICIELS :

Président du collège des commissaires sportifs :	A. CANU	Lic. : 2939
Commissaires sportifs :	A. LERCH	Lic. : 1512
	E. WANTZ	Lic. : 1599
Directeur de course :	O. DEVAUX	Lic. : 1751
Directeurs de course adjoint :	H. HUEBER	Lic. : 1563
	F. ROMBOURG	Lic. : 34694

Directeurs adjoints délégués aux E.C. :	Y. LARA	Lic. : 7497
	T. COURANT	Lic. : 16140
Médecin chef :	SAMU MULHOUSE	
Commissaires techniques :	R. KALCK	Lic. : 1741
	M. SALTZMANN	Lic. : 15471
	Y. SCHOBBER	Lic. : 123574
	G. PROTOIS	Lic. : 1906
Chargés des relations avec les concurrents :	Y. WANTZ	Lic. : 1598
	J.J. HUBER	Lic. : 10866
Chronométrage :	T. STOECKLE	Lic. : 3500
	O. PEUREUX	Lic. : 11716
	G. PEUREUX	Lic. : 11719
	ASA FRANCHE COMTÉ	
	M. VIEUXMAIRE	Lic. : 30029

1.2 : ÉLIGIBILITÉ.

Le rallye régional PLAINE ET CIMES compte pour la coupe de France des rallyes et le Trophée des Rallyes et Rondes du Comité Régional du Sport Automobile Alsace Lorraine.

1.3 : VÉRIFICATIONS.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu : AK Autocable zone industrielle de l'Allmend à MASEVAUX.

Vérifications finales : Garage ROOS à KIRCHBERG. Le prix de la main d'œuvre par heure sera de 35€ HT.

ARTICLE 2 : ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1 Demande d'engagements - Inscriptions :

Toute personne qui désire participer au rallye régional PLAINE ET CIMES doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant lundi 24 mai 2004. Le nombre des engagés est fixé à 120 véhicules maximum.

3.1.1. Concurrents admis : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.1.2. Droits d'engagements :

Les droits d'engagements sont fixés à : - avec la publicité optionnelle des organisateurs: **200 €**.
(175 € pour 1 membre de l'ASAMSA ou 150 € pour 2 membres de l'ASAMSA)

- sans la publicité optionnelle des organisateurs: **400 €**.

3.1.1.3. Seuls les engagements accompagnés par un chèque à l'ordre de l'ASA Mulhouse Sud Alsace seront pris en compte.

3.2. Équipages : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3. Ordre de départ : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 : VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS.

4.1. Véhicules admis : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2. Pneumatiques : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3. Limitation de changements de pièces : - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.4. Assistance : - Uniquement dans le parc d'assistance.
(un juge de fait sera présent pendant la durée du rallye)

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1. Description :

Le rallye régional PLAINE ET CIMES représente un parcours de 198 Km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 Km

Les 2 épreuves spéciales sont :
- ES 1, 3 et 5, Hundsrück d'une longueur de 6,6 KM à parcourir 3 fois.
- ES 2, 4 et 6 Sewen d'une longueur de 6.7 KM à parcourir 3 fois.

6.2. Reconnaissances :

- Les reconnaissances ne seront autorisées que le samedi 29 mai de 8h00 à 21h00 et le samedi 5 juin de 8h00 à 21h00 et 4 passages maximum par spéciale.
- Voir note aux concurrents.

6.3 Carnet de contrôle :

- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 Circulation :

- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.

7.1. Départ :

- Heure du briefing : dimanche 6 juin 2004 à 7H30
AK Autocable zone industrielle de l'Allmend à MASEVAUX.

7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Signes distinctifs des commissaires :

- Commissaires de route : combinaison blanche;
- Chef de poste : combinaison blanche + brassard rouge

7.3. Contrôles de passage (C.P.) - Contrôles horaires (C H) - Mise hors course :

- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4. Contrôles de regroupement :

- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5. Épreuves spéciales :

- Le chronométrage sera pris au 1/10 de seconde.

7.6. Parc fermé :

- Les véhicules seront en parc fermé de départ dimanche 6 juin 2004 à 7H00 – AK Autocable zone industrielle de l'Allmend

ARTICLE 8 : PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS.

- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT.

- Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES.

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante: 6 800 € environ et plus de 30 coupes

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	
Scratch	450 €	300 €	150 €	
	+ 1 coupe	+ 1 coupe	+ 1 coupe	
Groupe	100 €	75 €	45 €	
Si plus de 15 partants	+ 1 coupe	+ 1 coupe	+ 1 coupe	
Classe				
de 1 à 4 partants	200 €			
	+ 1 coupe			
de 5 à 8 partants	200 €	90 €		
	+ 1 coupe	+ 1 coupe		
de 8 à 12 partants	200 €	100 €	75 €	
	+ 1 coupe	+ 1 coupe	+ 1 coupe	
plus de 12 partants	200 €	140 €	100 €	75 €
	+ 1 coupe	+ 1 coupe	+ 1 coupe	+ 1 coupe

Nota : pour les premiers de classe, le prix sera du montant de l'engagement effectivement payé.

1^{er} équipage féminin : 75 € + 1 coupe

Commissaires les plus méritants : 3 coupes

D'autres coupes pourront être offertes différemment

La remise des prix se déroulera le dimanche 6 juin 2004 une ½ heure après ouverture du parc fermé dans la Salle Polyvalente de SEWEN.